

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe siècles](#)[CollectionBoite_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle. Item](#)[Lacretelle, Pierre-Louis. Discours sur le préjugé des peines infamantes, 1784 | Les nobles sont plus facilement coupables que les hommes du peuple](#)

Lacretelle, Pierre-Louis. Discours sur le préjugé des peines infamantes, 1784 | Les nobles sont plus facilement coupables que les hommes du peuple

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0537

SourceBoite_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Lacretelle, Pierre-Louis](#)

Références bibliographiques[Lacretelle, Discours sur le préjugé des peines infamantes, couronnés à l'Académie de Metz 1784](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb307102590>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Lacretelle, Pierre-Louis (1751-10-10 -- 1751-10-10)

TITRE Discours sur le préjugé des peines infamantes, couronnés à l'Académie de Metz

LIEU DE PUBLICATION pas de lieu...

DATE 1784

EDITEUR , 1784

Lacretelle
Disc. sur les peines
incommensurables
1784.

538

Les nobles sont + loialement soustraits que
le h. du peuple.

144

- Les nobles " ne se garantissent du crime
out le motif de l'honneur et le recours de
l'éducation

- " ils ont + de passion que le peuple
~~est~~ ^{est} mal et + de moyens de cacher leurs mauvaises
actions ; il faut de la remuer par la loi et
surveillance, par la justice et la répression.

- " Ils trouvent encore d leur milieu le moyen
de se tenir à distance du crime par la répression :

= le h. du peuple soulevé par ^{quelques} gens de bien
volontiers, il a peur de manger de la main

145

Le noble peut soulever le peuple et " y porter
le bon sens de la justice.



